

81-18



0553

POINT DE BANQUEROUTE,

OU

LETTRE

A UN CRÉANCIER DE L'ÉTAT,

*Sur l'impossibilité de la Banqueroute Nationale,
& sur les moyens de ramener le Crédit &
la Paix.*

Pauca sunt quæ dicuntur ; sed si illa animus benè
exceperit, convalescent & exsurgunt.

SENEQUE, *Epist.* 38.

LONDRES,

1787.



POINT DE BANQUEROUTE,

OU

LETTRE

A UN CRÉANCIER DE L'ÉTAT,

Sur l'impossibilité de la Banqueroute Nationale.

Londres, Août 1787.

LES IMPOTS OU LA BANQUEROUTE !
— Ce terrible dilemme vous a justement effrayé, mon cher ami, lorsque vous l'avez vu consigné dans un écrit, qui vous a semblé paroître sous les auspices du minif-

(4)

tère (1). Rassurez-vous cependant ; quoiqu'il n'y ait pas de probabilité que les deux impôts nouveaux obtiennent le consentement de la nation ni des parlements , au moins avant la convocation des Etats Généraux, il est invraisemblable, il me paroît même impossible que pour y suppléer on ait recours à la banqueroute.

Sans doute il est des hommes assez ignorans des vraies ressources de l'Etat, pour ne pas voir d'autre remède dans la crise qui nous tourmente , & assez pervers pour le conseiller. J'ai même entendu quelques-uns de ces politiques inconséquens, qui soutenoient, que par la banqueroute, le Souverain faisoit tout-à-la-fois le bien de son peuple & le sien. Celui de son peuple, en le déchargeant d'un énorme fardeau ; le sien, en appliquant à son usage la portion des fonds qui reste-

(1) Voyez les observations sur l'arrêté du Parlement de Paris du 13 Août.

(5)

roient libres. Ils soutenoient que le Roi gagneroit par cette opération l'amour & les bénédictions de son peuple ; bénédictions qui compenseroient les murmures des rentiers nationaux & étrangers. Ils soutenoient encore que, délivrée de son fardeau, & possédant toujours dans son sol des ressources si variées, la nation en acquéreroit un crédit plus solide & plus étendu.

Système insensé, aussi affreux par la perversité qui l'inspire, qu'il seroit funeste dans ses conséquences !

Parcourez en effet avec moi la chaîne de maux qu'il entraîneroit à sa suite, & vous en ferez convaincu.

Il aviliroit à jamais, non-seulement le souverain, les ministres, mais la nation même, aux yeux de l'univers entier ; — aux yeux de ces anglois, qui, profondément épuisés par une guerre de sept ans, soutenant une dette nationale plus forte que la nôtre, répartie sur une population

(6)

deux fois moins nombreuse, ont trouvé cependant le secret, avec un sol moins fertile & des ressources moins variées, d'acquitter annuellement une partie de leurs dettes; — aux yeux de tous ces peuples avec lesquels nous nous empressons de contracter des traités de commerce; — aux yeux de ces Américains dont nous ambitionnons d'être les alliés, après en avoir été les défenseurs; & qui sortant à peine des misères d'une guerre civile, se tourmentent pour payer leurs oppresseurs, & quoique dans une situation moins heureuse que la nôtre, nous donnent l'exemple de la bonne foi publique.

Et comment pourrions-nous prétendre inspirer désormais la moindre confiance dans nos traités de paix, de commerce, de protection, lorsqu'on nous verroit au milieu des lumières & des richesses qui nous environnent, manquer sans pudeur à nos engagements les plus sacrés? Quelle idée donnerions-nous, de notre position, de

(7)

notre capacité, de nos forces, des moyens de les soutenir, à ces puissances qui veulent arracher à la Hollande sa liberté, & dont l'effroi qu'inspire la protection française arrête seul tous les efforts?

Et sur qui retomberoit le mal affreux que causeroit la banqueroute? Sur des amis, des alliés ou des frères. Sur ces Hollandois dont nous devons, dans leur position malheureuse, plutôt doubler les ressources que les tarir; qui ne sont aujourd'hui persécutés par le Stadhouder que pour avoir embrassé nos intérêts dans la dernière guerre; qui, dans nos tems de crise, nous ont ouvert leurs trésors; qui, trompés lors de l'ancienne banqueroute de 1720, ont hésité long-tems à nous redonner leur confiance; qui, trahis de nouveau, nous l'ôteroient à jamais!

Sur ces Suisses qui, depuis des siècles, conservant leur attachement pour nous, versent avec joie leur sang dans toutes nos querelles!

Sur ces Gènevois, auxquels ils suffit bien d'avoir enlevé leur constitution, sans leur enlever encore leurs rentes, le fruit de leurs économies & de leur confiance dans notre bonne foi !

Sur ces Flamands, ces Brabançons, que la saine politique commande plutôt de chercher à attirer chez nous, par une bonne foi à toute épreuve, dans un moment où les troubles de leur gouvernement leur font desirer un asyle étranger !

Enfin sur des François ! Et observez bien que ce sont eux qui font le plus grand nombre des créanciers de l'Etat, & suivez tous les anneaux de cette chaîne que la banqueroute va, comme la foudre, pulvériser en la frappant.

Ces rentiers sont répandus dans toutes les classes de citoyens; l'extrême subdivision des fonds publics, la facilité de les négocier, les font sans cesse circuler du porte-feuille des riches, dans la boutique de l'artisan, & dans les mains mêmes des

domestiques, qui tous en les achetant se préparent une retraite pour leurs vieux jours. — Voilà donc une classe nombreuse d'individus réduits à la misère, & par conséquent à la nécessité de voler. --- Et des gibets s'élèveront pour les punir, à la voix de ceux même qui les ont forcés au crime!

Le même malheur ne suivra pas les riches; mais, privés d'une portion de leur propriété, ils réduiront leurs dépenses, leur consommation. Que de métiers, que d'arts tout-à-coup condamnés à l'inaction! Que de bras devenus inutiles, avant qu'on ait trouvé des moyens de les occuper! Nouvelle source de misère, nouvelle troupe nombreuse de mendiants, de voleurs, de filles publiques, & par conséquent aggravation de la corruption & de l'infortune nationale.

Le mal ira plus loin; il frappera la terre; il frappera la culture même. Car tel est l'effet insensiblement opéré par le système des rentes, que leur produit se verse main-

(10)

tenant & en partie par des canaux indirects sur l'Agriculture. — Supprimés les rentes, ce versement n'est plus, & la culture languira long-tems avant que l'on ait pu remplacer les avances que les rentiers faisoient à la terre. Ce coup porté à la culture, fera encore aggravé par une autre cause. Les effets publics remplissant la fonction de numéraire, ils en faisoient refluer au moins vers la campagne quelques portions; leur suppression le resserrera de plus en plus dans les villes où il est sans cesse appelé.

Et ce papier numéraire n'existant plus, que devient le surhaussement des denrées occasionné par son affluence? Les denrées resteront chères, lorsque leurs signes deviendront moins communs, moins circulans. Et comment l'artisan pourra-t-il y atteindre, lorsque par la rareté de ces signes tout languira autour de lui; lorsqu'à l'ordinaire il s'écoulera un long-tems, avant que l'équilibre soit parfaitement ré-

(11)

tabli entre les denrées & les signes, entre les signes & les salaires du travail. On a dit qu'une somme énorme de numéraire, jettée tout-à-coup dans le public, causeroit un bouleversement singulier; que seroit-ce d'un anéantissement subit de ce numéraire, occasionné par une banqueroute générale? Il seroit un mal d'autant plus affreux, qu'il porteroit immédiatement sur la classe des Journaliers & des Artisans, c'est-à-dire la classe la plus nombreuse de la société (1).

Voyez encore quelle impression fera sur

(1) Ce n'est pas qu'on veuille soutenir que ce ne fût un bonheur pour l'Etat de voir disparaître tous ces effets publics, qui nous inondent & nous corrompent; mais cette disparition, pour être utile, doit se faire insensiblement dans un tems de calme, & par la seule voie du remboursement. Un coup subit porté à tous ces effets entraineroit une foule d'incidens & de calamités particulières, qu'il est impossible de prévoir, & dont il est également impossible de calculer les dangers & l'étendue.

(12)

le moral de la Nation cette funeste banqueroute ! Cet exemple en bannira la bonne foi ; car , pourquoi en conserveroit-on , lorsque le trône même instruiroit à la violer ?

Les banqueroutes privées se multiplieroient , & comment la loi pourroit-elle les punir ; la loi qui n'a pas puni , qui a autorisé la banqueroute générale ? Dès-lors plus de bonne foi privée , plus de crédit , & par conséquent plus de commerce , plus d'industrie , & plus de culture.-- On verroit se renouveler en France ce qui se passe dans l'Inde : le Capitaliste enfouiroit son or dans la terre , & les champs seroient incultes.

Frappé de tant de calamités qu'entraîneroit la banqueroute nationale , quel François ne frémiroit pas à la seule idée d'un pareil remède ? Quel François n'en demandera pas l'éternelle proscription , sur-tout quand il verra la possibilité , la très-grande possibilité de payer les dettes ,

(13)

& de couvrir le déficit sans y avoir recours ; possibilité dont les administrations provinciales ne permettent plus de douter ; possibilité qui se réalisera facilement dans des mains habiles , actives & non corrompues ; possibilité qu'on ne peut nier sans prouver son ignorance des ressources de la France , & sans démentir les paroles tant de fois données par le Souverain & ses Ministres !

Eh ! comment prêter à un Prince , qui depuis son avènement au trône , jusqu'à ces momens critiques , n'a cessé de protester de sa fidélité à remplir tous ses engagements ; qui a montré une véritable inquiétude pour les embarras où l'Etat est plongé , comment lui prêter assez de faiblesse , pour se laisser séduire par de misérables sophismes , pour violer par un vol manifeste la propriété de ses sujets , pour sacrifier d'un seul mot son honneur , en détruisant le crédit national ? Comment prêter à un Ministre que la voix publique n'a

(14)

appelé au rang éminent où son maître vient de l'élever, que pour reparer les déprédations scandaleuses de son prédécesseur, & rassurer les créanciers de l'état effrayés; comment lui prêter le dessein de renoncer aux principes de fidélité, dont il a lui-même été le défenseur, qu'il a garanti dans les divers actes émanés sous son ministère.

Dans quel tems encore conseilleroit-on une faillite aussi désastreuse? Dans un moment où la translation des Parlemens effraie tous les citoyens, où l'effervescence tend toujours plus fortement à se développer, où les Etats qui nous environnent, sont eux-mêmes agités par des troubles, où des troupes étrangères sont à nos portes? Quel ministre considérant tous ces dangers, seroit assez téméraire, assez fou, assez ennemi de lui-même, pour risquer de se charger & du ressentiment de son maître, & de l'exécration publique, pour exposer ses jours à la vengeance d'un peuple justement irrité.

(15)

Croyez-vous d'ailleurs qu'un Ministre seroit assez puissant pour consommer une pareille iniquité? Croyez-vous que la bonne foi trompée ne sauroit pas trouver un moyen légal pour l'arrêter? Croyez-vous que les rentiers s'assemblant à cette nouvelle effrayante, formant une union respectable, ne pourroient pas, comme dans les troubles de 1648, invoquer l'appui des parlemens, réclamer d'eux l'exécution de leurs engagements? Croyez-vous que les cours de justice créées pour défendre le fort contre le foible, l'opprimé contre l'oppresser, ne pourroient pas rendre un arrêt pour autoriser les rentiers à saisir les fonds qui sont affectés & hypothéqués à leurs contrats? Croyez-vous que, poursuivis en vertu de cet arrêt, les receveurs & les fermiers des deniers royaux s'exposeroient à un refus dangereux? Croyez-vous que, pour soutenir leur refus, le cœur du Roi voulût se prêter à armer des

(16)

François contre des François , qui réclameraient leur subsistance , un titre authentique à la main ? Un Cardinal , dont l'ambition commune à sa famille a coûté bien du sang à la France , fit planter autrefois des gibets près du séjour de la Cour pour en éloigner les importuns , les sollicitateurs de pension. Mais ici les rentiers demanderoient leur pain , & du pain payé d'avance ; & les gibets ou les bayonnettes ne seroient que des cruautés ajoutées à une injustice. Enfin , croyez-vous que , si d'un côté rendant publiquement justice aux rentiers , le Parlement d'un autre côté éclairoit la religion du Monarque , croyez-vous qu'il ne parviendroit pas à faire anéantir un système aussi déshonorant , aussi destructif , & à faire punir le Ministre qui l'auroit conseillé ?

Non , mon ami , tant que le Prince qui nous gouverne conservera cette bonne foi publique dont il a donné des marques si réitérées , tant qu'il appellera des ministres
qui

(17)

qui auront donné des preuves de leur capacité dans les finances , qui joindront à leurs lumières une réputation de désintéressement , de délicatesse , de patriotisme ; tant qu'il existera dans les parlemens de ces ames ardentes , énergiques , prêtes à sacrifier *leur fortune & leur existence* (1) pour le bien de l'état & la sûreté des particuliers ; tant que la nation conservera quelques étincelles de cet amour de la liberté , de l'honneur national qui le caractérise , je ne croirai point qu'aucun Ministre puisse concevoir le projet de s'égorger lui-même , en déshonorant son Roi & la Nation.

Eh ! le peuple lui-même dont on voudroit surprendre le suffrage par son intérêt , le peuple ne pourroit-il pas dire au Ministre , qui voudroit excuser la banqueroute à ses yeux , en la présentant comme

(1) Mots remarquables énoncés dans l'arrêté du parlement de Paris séant à Troyes du 27 Août.

(18)

un bienfait, dont l'avantage le plus immédiat retombe sur lui, ne pourroit-il pas lui dire : Retirez votre bienfait, la mauvaise foi qui le fouille nous le rend odieux, & l'expérience ne nous a que trop appris qu'il nous seroit funeste un jour. Ne pouvez-vous donc gouverner les hommes qu'en les pillant tour-à-tour, qu'en sacrifiant tantôt le peuple aux rentiers, & tantôt les rentiers au peuple ? Cent fois vous & vos prédécesseurs nous avez promis que l'impôt, que l'emprunt que vous demandiez, seroit le dernier de tous ; & cent fois vous avez violé votre promesse. Aujourd'hui, parce que la misère & la résistance générale rendent l'impôt difficile & peut-être impossible, parce que l'extinction du crédit ne permet pas l'emprunt, vous n'imaginez pas d'autre expédient, pour avoir de l'argent, que de dépouiller ceux qui vous en ont prêté de bonne foi. Mais si vous ne respectez pas leur propriété, respecterez-vous plus la nôtre un jour ?

(19)

Mais quel bien résultera de ce vol pour nous ? En paierons-nous moins d'impôts ? En emprunterez-vous moins ? Ayant plus de facilités pour emprunter, ne ferez-vous pas tenté de former de nouveaux engagements ? Pour les assurer, ne ferez-vous pas forcé de créer des impôts ? Ce sera donc toujours le même cercle, un cercle éternel d'impôts, d'emprunts, de banqueroutes & de misères pour nous Non, jamais la banqueroute n'a amélioré le sort du peuple. Celle de 1720 n'a pas empêché celle de 1770, & malgré ces deux banqueroutes si voisines l'une de l'autre, le peuple n'en a pas été moins malheureux dans cet intervalle ; l'état n'en est pas moins aujourd'hui chargé d'une dette immense, d'un déficit effrayant. --- Encore une fois, ce prétendu bienfait de la banqueroute, n'est qu'une facilité pour de nouvelles dissipations, qu'un augure de nouvelles calamités pour le peuple.

Que pourroit opposer le Ministre à ce

B 2

(20)

langage, qui fera celui de tout françois éclairé ? Oseroit-il, lorsque son intention de bienfaisance apparente seroit démasquée, hasarder une opération qui seroit en horreur, même à ceux dont en apparence elle favoriseroit l'intérêt ?

Eh ! pourquoi, me direz-vous, n'oseroit-il pas imiter, sinon la banqueroute désastreuse de 1720, au moins les réductions & les suspensions imaginées par l'Abbé Terray ?

Il s'en garderoit bien, n'en doutez pas ; ces tems sont bien changés, quoique peu loin de nous. En voulez-vous une preuve frappante ? L'inférral Terray, qui plaisantoit ses concitoyens en les égorgeant, qui portoit la franchise de la vertu dans des actes de scélératesse, ce Terray, qui, s'il reparoissoit aujourd'hui, n'oseroit pas faire revivre son abominable système ; ce Terray resta, mourut tranquillement en France ; & celui de ses successeurs qui a le plus de ressemblance avec lui, se cache en Angle-

(21)

terre. Il fuit, il craint son Prince, le Parlement & la nation. C'est que le Prince n'est plus le complice de ses Ministres ; c'est que le Parlement n'est plus foible ; c'est que la Nation a parlé. Elle a parlé, non pas en faisant des chansons & des calembours, la seule arme qu'on employoit autrefois contre les vexations ministérielles ; mais en réclamant hautement ses droits, en demandant justice du brigand qui pendant quatre ans l'a dépouillée, avec des phrases bien sonores.

On ne fait plus maintenant, dans les crises politiques, des épigrammes ou des chansons ; on parle, on raisonne (1), &

(1) Observez encore un autre fait qui caractérise ces derniers troubles ; c'est que les femmes n'y jouent aucun rôle ; & sûrement, à mesure qu'elles s'éclaireront, elles n'en joueront plus de semblable à celui qui les distingua dans les orages de la ligue & de la fronde. Elles sentiront, qu'appelées par la nature à des devoirs domestiques très-nombreux, elles doivent paroître en public étrangères à ces

(22)

l'esprit public se manifeste presque partout.

La révolution opérée dans ces dernières années en Amérique, pour ne citer que cette seule cause du changement, a singulièrement éclairé les peuples sur leurs droits. Ils ne se regardent plus comme des troupeaux destinés à être impunément tondus

scènes de tumulte & d'intrigue, qui, dans leur développement, exigent des conceptions fortes, une méditation constante, de la hardiesse dans l'exécution, toutes facultés incompatibles avec les sentimens & les devoirs de femme & de mère. Au milieu des troubles, les femmes ne doivent être que les consolatrices secrètes de leurs maris. Lorsqu'elles sortent de ce cercle, lorsqu'elles prétendent à jouer un rôle, elles se mettent en communication avec des hommes corrompus, & bientôt elles deviennent des *Fulvie* ou des *Cheyreuse*. Encore une fois, la retraite domestique des femmes dans ces tems, est une preuve de leurs lumières & de leurs vertus; & par conséquent un garant du succès de la chose publique.

(23)

& égorgés au gré, non pas de leurs maîtres [car ces maîtres inamovibles ont intérêt à la prospérité constante du troupeau]; mais pas même au gré de leurs Ministres qui, changeant rapidement, volent pour s'enrichir avec promptitude.

Ces maîtres eux-mêmes se sont éclairés depuis cette époque. Ils ont appris que le despotisme avide condamnoit tôt ou tard ses esclaves, & par conséquent les despotes eux-mêmes, à l'indigence. Ils ont appris que laisser à l'homme tous ses développemens libres, c'étoit créer le génie, les talens, la richesse, que par conséquent la liberté étoit la vraie source de leurs trésors. Ils ont appris enfin, & c'est un haut degré de perfection, à distinguer la cause de la royauté de celle de leurs Ministres, & ils ne sont plus si disposés à épouser toutes leurs querelles & à sacrifier à leurs systèmes l'intérêt du peuple & leur propre considération.

Or, à présent que ces idées sont répandues sur les trônes, dans les cabinets, dans

(24)

toutes les têtes, à présent que l'opinion publique prépare souvent l'élévation & la chute des gens en place, quel Ministre, osant la braver, iroit, par une banqueroute générale, ruiner & déshonorer tout à la fois le prince, le peuple & soi-même?

Encore une fois, mon cher ami, de semblables bouleversemens ne sont plus à craindre. Le torrent politique qui entraîne tous les états dans son cours, est tel, que tous les gouvernemens doivent s'épurer, que tous les peuples doivent devenir plus libres, que la mauvaise foi politique, & les moyens cruels du despotisme doivent devenir plus rares. Voilà le caractère du siècle qui s'avance; & les Ministres que la fortune élève, gouvernés comme les autres par la force de ce caractère universel, lui subordonnent leurs idées, y plient leur conduite. Richelieu lui-même, l'inflexible Richelieu, seroit aujourd'hui forcé de se composer à cet ordre de choses publiques;

(25)

tant l'opinion publique a acquis d'influence sur les cabinets.

Je vous ai prouvé qu'il étoit absurde de craindre une banqueroute générale, qu'aucun Ministre n'oseroit l'hasarder. Mais cette vérité ne vous rassure qu'à moitié. S'il existe un déficit immense; si les parlemens refusent l'impôt qui pourroit le couvrir, comment payer les créanciers de l'état, comment assurer la solidité de la dette entière?

A ces questions ma réponse sera bien simple.

Avec les ressources que l' nation a dans son sol, elle assurera la solidité de la dette. - Avec son crédit, elle peut trouver des moyens temporaires pour couvrir le déficit, jusqu'à ce qu'on applique à son paiement des fonds particuliers.

Les ressources existent, personne n'en doute; mais les parlemens refusent de les ouvrir, jusqu'à ce que le déficit soit constaté & fixé légalement par les Etats-Généraux.

(26)

Le crédit pourroit exister aussi ; mais il est allarmé , ébranlé , presqu'anéanti par un système continuel de déprédations impunies , par l'instabilité des Ministres , par les variations éternelles des projets qui se succèdent & se détruisent , par la constance des impôts qu'on ne cesse d'accumuler sans aucun fruit.

Les Parlemens, les individus se disent : le déficit existe, peut-être ; il faut des impôts , peut-être. -- Mais seroit-il prudent de les accorder , jusqu'à ce que l'étendue de ce déficit soit constaté , jusqu'à ce que le désordre de l'administration qui lui a donné naissance soit si bien enchaîné , si bien prévenu , que désormais il ne reparoisse plus. Or , les seuls Etats-Généraux peuvent constater le déficit , peuvent le fixer , peuvent octroyer la quotité de l'impôt qui le couvrira , peuvent enfin établir un système d'administration qui prévienne à jamais le retour des déprédations.

Ce langage est certainement celui du

(27)

bon sens , & c'est par une suite de ce même raisonnement que le crédit se resserre , que les fonds baissent (1) , que l'or s'enfuit , & que , par l'effet de cette défiance universelle les embarras du gouvernement augmentent , au lieu de décroître.

Que le gouvernement sache inspirer de la confiance au peuple , & ce crédit renaît aussi-tôt , & ses embarras momentanés disparaissent , & il a le tems de se livrer au grand projet de la réforme de l'administration.

Mais comment a-t-on présumé inspirer cette confiance , en suivant la conduite qui caractérise ces derniers tems ? Il est vrai

(1) Il faut mettre le public en garde contre les hausses momentanées ; elles ne sont que le fruit de manœuvres clandestines. Mais la baisse est constante , & cette constance n'est qu'une suite naturelle de l'état des choses. Il y auroit un bon ouvrage à faire sur les erreurs où le public tombe tous les jours par rapport au cours des effets.

(28)

que les administrations provinciales, tant de fois demandées, si vivement desirées, ont été presque par-tout établies. Mais les a-t-on organisées de manière à persuader à la nation, qu'on vouloit en faire un établissement populaire? Ne sont-elles pas encore trop subordonnées à l'influence pestilentielle de ces intendants, qui en sont les vrais ennemis, & qui, transformés en espions, & dénonciateurs de la liberté publique, doivent arrêter ses progrès (1)?

Ces établissemens devoient ramener le crédit; ils n'avoient été si précipitamment formés que pour le ramener promptement, parce que le besoin en étoit urgent, & cependant le crédit est toujours

(1) On a laissé, presque par-tout, aux Intendants le soin de choisir les membres, & ils ont pris souvent des personnes qui leur étoient dévouées, comme leurs subdélégués. -- Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que l'Empereur qui avoit adopté ce régime des Intendants pour les Pays-Bas, y renonce.

(29)

resté chancelant, variable. La cause en est simple; on a détruit l'enthousiasme que devoit inspirer l'édit des administrations provinciales, en voulant faire enregistrer en même-tems deux impôts imaginés par un Ministre, dont le nom est en horreur à la France, dont la main empoisonnée auroit corrompu les meilleurs projets; & l'on en a même aggravé le poids par des raffinemens & une extension, qui avoient échappés à la subtilité de ce dévastateur financier.

Les Parlemens ont cru voir dans ces impôts, un moyen infallible de perpétuer le même désordre contre lequel la nation s'élevoit; ils ont cru que ces impôts en eux mêmes étoient mal combinés, qu'ils seroient extrêmement désastreux; ils ont cru enfin qu'ils n'avoient pas le droit de les consentir pour la nation, & ils ont refusé de les enregistrer, en les renvoyant aux Etats-Généraux dont ils ont demandé la convocation.

Un système aussi populaire, je dirai plus,

(30)

aussi monarchique , ne pouvoit que plaire à la Nation. Aussi les arrêtés du Parlement ont été par-tout reçus avec transport. Le Ministère a voulu l'intimider ; la résistance a doublé , l'effervescence s'est développée par-tout. Dès lors il s'est formé deux partis , celui du Parlement , soutenu par la Nation ; celui du Ministère qui plioit l'autorité à ses desseins.

Dans une Nation éclairée , qui connoît tous ses droits , quoiqu'elle ne les possède pas tous , c'est toujours une faute dans un Ministère de compromettre l'autorité , quelque forte qu'elle soit , avec les corps intermédiaires , chargés par l'autorité même de soutenir l'intérêt du peuple. Car , ou l'autorité sort victorieuse de ce combat , ou elle succombe. Dans le premier cas , on obéit , mais on déteste ; dans le second , ce n'est pas de la haine , c'est du mépris ; & dans tous les deux , l'autorité perd de la considération avec laquelle elle gouverne les hommes , bien plus qu'avec des

(31)

bayonnettes ; considération dont le gouvernement de France s'est montré plus jaloux que tout autre (1).

Je ne vous remettrai point sous les yeux , mon ami , tous les combats que le Ministère actuel a soutenus contre les Parlemens , qui , sans s'être concertés , se réunissent pour défendre la même cause. Je ne veux pas prévoir ceux qu'il sera obligé de livrer encore , ni prédire quel en fera le succès.

Mais au milieu de ces débats , une double vérité me frappe. Il n'y a , il ne peut y avoir , tant qu'ils subsisteront , de crédit ; & ce n'est cependant qu'avec le crédit que le Ministère peut trouver les ressources provisoires & momentanées qui lui sont né-

(1) Le Cardinal de Retz , disoit : On doit compter pour beaucoup les Parlemens toutes les fois qu'ils se comptent eux-mêmes pour tout. — Il disoit encore : nul n'a plus d'intérêt au maintien de l'autorité Royale que les Officiers du Parlement , Tome premier , pages 173 & 174.

cessaires, pour couvrir le déficit. --- Au milieu de ces débats, il est impossible d'assurer la solidité de la dette, qui ne repose pas sur des fonds particuliers. Au milieu de ces débats, tout examen de déficit est impossible, tout impôt est illégal, ne seroit perçu qu'avec difficulté, rendroit peu; toute ressource est, en un mot, fermée.

Veut-on sortir de cette crise inquiétante, veut-on rappeler ce crédit si nécessaire? Il n'est qu'un seul moyen. Mettez fin au schisme qui divise le gouvernement de la nation, qui divise les parlemens du ministère.

Que demandent les parlemens?

- 1°. La fixation authentique du déficit.
- 2°. La suspension des deux impôts, jusqu'à ce que le déficit soit constaté, & les impôts consentis par les Etats-Généraux.
- 3°. Un système régulier d'administration des finances qui prévienne à jamais les désordres passés.

4°.

4°. L'assemblée prochaine des Etats-Généraux.

5°. L'abolition des lettres de cachet.

Or, dans toutes ces demandes y a-t-il rien d'inconstitutionnel, rien d'illégal, rien de déraisonnable? N'est-ce pas l'amour de l'ordre, de la tranquillité, du bien de l'Etat, du bien même du Roi, qui les a dictées? Comment donc un Ministre qui a dans d'autres tems annoncé son patriotisme, des vues philosophiques & l'amour de la liberté, persiste-t-il à les rejeter?

Fixer le déficit; c'est le vœu du Roi, de la Nation, des Parlemens; c'est le premier pas que le bon sens indique. Avant de faire des fonds pour payer, il faut savoir ce qu'on doit. Or, ce déficit n'est pas encore fixé, grace aux tergiversations, aux enlacements insidieux, aux imbroglios du vieux système de la comptabilité.

Eh! qui peut mieux fixer le déficit, en vérifier toutes les parties, que celui qui doit le payer, qu'on force à le payer,

C

que le peuple enfin , par ses représentans aux Etats - Généraux ?

Qui peut mieux , que ces Etats , examiner la conduite de ceux qui , dans ces derniers tems , ont pillé scandaleusement le trésor public , & les forcer à restituer le fruit de leur pillage ?

Suspendre les deux impôts est encore une justice ; car ces impôts ont pour objet de couvrir le déficit , & ce déficit n'est pas fixé ; & des personnes éclairées doutent même s'il existe. Ce seroit par provision gréver le peuple , & peut-être sans objet.

D'ailleurs , la constitution de la France parle ici bien clairement : aux Etats de 1338 , le Roi a reconnu qu'il ne pouvoit mettre d'impôt , qu'on ne devoit lui en octroyer que dans le cas de nécessité urgente ; --- donc il faut constater cette nécessité urgente dans les Etats - Généraux , avant de demander & d'octroyer les impôts demandés. Donc il est juste de sus-

pendre provisoirement ceux du timbre & de la subvention.

Etablir un système d'administration des finances qui prévienne le retour des désordres , est encore autant le vœu du Roi que de la Nation. -- Mais un pareil système doit être combiné par le ministère , présenté aux Etats - Généraux , & consenti par eux , afin qu'il soit irrévocable. - Cette demande du parlement est donc encore dictée par la justice.

Celle de la convocation des Etats - Généraux est dictée par la constitution elle-même. On demande des impôts , & la constitution dit qu'ils ne peuvent être octroyés que par les Etats - Généraux.

Enfin , l'abolition des lettres de cachet , que sollicite le parlement , n'est-elle pas encore une preuve de son patriotisme & de son amour pour son Roi ? On a tant écrit sur l'illégalité , l'inconstitutionnalité , les vices , les abus , les maux effrayans de ces coups de l'autorité arbitraire , la Na-

(36)

tion est tellement pénétrée d'horreur pour ces attentats effrayans contre la sûreté des citoyens, qu'il est inutile de reveiller son indignation. Parmi les Ministres assis aux pieds du trône, j'en vois un d'ailleurs qui les déteste aussi vivement que nous, qui cherche à détruire ce régime abusif des ordres clandestins. C'étoit donc servir le vœu de son cœur que de faire une pareille demande; c'étoit servir l'autorité du Roi même. Car on peut assurer que des milliers de lettres de cachet, prodiguées & vendues publiquement sous le dernier règne, il n'y en a pas une seule qui ait eu pour objet de venger un outrage fait au Roi lui-même. On les expédioit au gré des Ministres, de leurs maîtresses, de leurs valets, des amis de ces valets, & cependant la haine universelle excitée par ces violations nombreuses & révoltantes des droits des citoyens rejaillissoit sur le Roi, qui n'y avoit aucune part, mais dont le nom scel-

(37)

loit, à son infu, ces actes d'iniquité (1). --Encore une fois, il est absurde de supposer que le Roi ait un ennemi personnel, & par conséquent il n'a jamais besoin, pour se venger, de se servir de lettres de cachet; & par conséquent, il a lui-même intérêt à abolir cet instrument subalterne qui le déshonore & le fait haïr, sans aucun profit pour son autorité.

Puis donc que toutes les demandes faites par le Parlement sont appuyées par le bon sens, la justice, la constitution; puisqu'en les accordant on rétablit infailliblement la paix, puisqu'on ramène le crédit, ce crédit dont on a tant besoin, que tarde-t-on à combler les vœux de la Nation?

Que des Princes amis du despotisme, ou se livrant à une vie licencieuse & à des diffi-

(1) Qu'on se rappelle l'histoire du malheureux *Latude*, enfermé dans des cachots pendant trente neuf ans, pour une inconscience de jeunesse. Y a-t-il tableau de l'enfer qui approche de celui de ses tourmens? Et le cannibale le plus feroce, n'est-il pas plus humain que les auteurs de ses maux?

(38)

pations effroyables, aient craint d'assembler des États-Généraux, je ne m'en étonne point. Mais celui qui nous gouverne a-t-il, comme Louis XI, apesanti sa verge de fer sur son peuple? A-t-il, comme François I^{er}, ou comme Henri III, sacrifié des sommes énormes aux caprices de ses maîtresses ou de ses favoris? A-t-il, comme Louis XIV, enfoui des trésors innombrables dans la construction de palais fastueux ou dans des guerres injustes & inutiles? Non, rien de tout cela; notre Prince hait les coups d'autorité, hait le luxe, hait la dissipation. Il n'a ni maîtresse, ni favoris, ni fantaisies dispendieuses. Il n'a fait qu'une guerre, & elle étoit pour la liberté, pour la justice, & il a réussi. Que doit il donc attendre des États-Généraux, de ces États qui ne verront d'ailleurs dans son ame, que le desir d'être juste & de rendre son peuple heureux, que le chagrin d'avoir été trompé dans tous les moyens qu'il a pris. --Des éloges, des consolations, comme deux de ses prédécesseurs, Louis XII &

(39)

Henri IV.-- Encore une fois, pourquoi n'assemble-t-il pas ces états? Pourquoi, sans aucune étude, sans aucune préparation, n'y laisse-t-il pas parler son ame? Pourquoi, s'y montrant à découvert, n'y diroit-il pas: Mes amis, mes enfans, écoutez-moi; mes prédécesseurs assemblèrent vos pères dans les nécessités urgentes de l'Etat; je fais comme eux aujourd'hui, au lieu d'avoir recours aux moyens pratiqués pendant l'interruption des états-généraux. De grands besoins existent; ils ne sont pas mon ouvrage, & ils m'ont coûté bien des larmes. J'ai tenté tout ce qui a dépendu de moi pour anéantir le déficit. J'ai appelé des hommes que l'opinion publique m'indiquoit. On a su me forcer à les éloigner de moi. Je les ai remplacés par d'autres qui, sous des systêmes brillans, cachotent leurs projets de déprédation, & ils m'ont trompé. J'ai voulu connoître la source & l'étendue du déficit, & j'ai encore été trompé. Je renonce donc à constater seul ce déficit.--

C 4

(40)

Je vous confie cet important travail ; voyez le mal, cherchez le remède ; s'il y a des coupables, nommez-les, & je les livrerai à la sévérité des loix. Enfin, mes amis, travaillons tous à établir un système tel, que ni moi, ni mes successeurs, ne puissions être trompés, & que le peuple ne soit jamais impunément victime de l'injustice & de l'oppression des Ministres. Mon vœu le plus ardent, c'est de le rendre heureux.

O ! combien les François béniroient, adoreroient leur Roi, en lui entendant tenir un langage aussi paternel ! O ! combien ils béniroient le Ministre qui, s'élevant au-dessus de l'esprit du ministère passé, qui dédaignant ses petites ruses, ses misérables finesses, engageroit enfin le Souverain à traiter franchement, cordialement avec son peuple ! Qui, non content de suspendre provisoirement les impôts, d'abolir les lettres de cachet, de convoquer les états-généraux, & là d'y fixer, avec les représentans de la Nation, la

(41)

quotité du déficit, la quotité & le mode de l'impôt, & un système d'administration régulier des finances ; qui, non content de toutes ces concessions, engageroit le Souverain à donner à ses peuples des preuves encore plus frappantes de sa bonté, de sa popularité ! Qui lui feroit contracter l'engagement de permettre une pleine & entière liberté de penser & d'écrire ; de permettre sur-tout la discussion libre des comptes de l'administration rendus publics tous les ans ! Qui lui feroit signer l'ordre à jamais mémorable de la destruction de la Bastille, des autres prisons d'état, & sur-tout de cet espionnage infâme, qui arme des scélérats contre des citoyens honnêtes, qui suppose de la tyrannie dans l'administration, en supposant du mécontentement dans les esprits, qui par conséquent déshonore le gouvernement, en troublant le repos des familles.

Ne nous faisons point cependant illusion en traçant les tableaux de ce bonheur qui n'est encore qu'imaginaire. Sans doute ces

(42)

vues peuvent se réaliser ; mais doit-on les réaliser toutes à-la-fois, toutes rapidement ? Doit-on, par exemple, convoquer à l'instant les états généraux ? En les convoquant aussitôt, feront-ils tout le bien à l'état, au peuple, qu'on a droit d'en attendre ? Les circonstances qui nous environnent, nous forcent d'en douter.

Quoi qu'un tems de crise puisse mûrir avec rapidité les esprits, quoique la lumière puisse se répandre alors presque d'un seul jet, comme par une commotion électrique, cependant il ne seroit pas prudent de livrer au hasard de cette impulsion subite le sort d'opérations importantes & délicates, qui doivent influer sur le bonheur de tant de millions d'hommes, d'opérations, dont l'irréussite première empêcheroit peut-être, dans une nation aussi vive que la nôtre, un second essai.

Il est bien vrai que l'esprit public fait des progrès en France ; mais il n'est pas encore également répandu dans toutes les classes de la société. Il est inconnu du peuple qui,

(43)

très-susceptible de cet esprit, quand il jouit de l'aïssance, ne peut, au sein de sa misère actuelle, dérober un moment à ses travaux éternels, sans dérober à sa subsistance & à celle de ses enfans. Il est presque inconnu de la classe du peuple des villes, étranger depuis trop long-tems à la chose publique, pour n'avoir pas perdu, sinon tout intérêt, au moins tout espèce de lumière publique (1).

(1) C'est une des objections qu'on entend faire le plus fréquemment en France contre les administrations provinciales. Comment un artisan, un paysan, étudieront-ils, se déplaceront-ils pour des élections, des députations ? Il faut du tems & de l'argent. Mais laissez ces établissemens se consolider & opérer, & vous verrez l'aïssance s'étendre jusques sur ces malheureux ; alors l'intérêt & l'amour-propre les exciteront à vouloir jouer un rôle, & par conséquent à s'instruire. Quand les communes furent instituées en Angleterre, personne ne vouloit en être membre, parce qu'il en coûtoit, & qu'on n'étoit pas habitué à cette forme. Les communes acquirent de la prépondérance, les Membres de la considération & de l'importance, & alors les places de représentans

(44)

Remontez à une classe plus élevée, à celle des hommes, que leurs charges & leurs richesses mettent à portée de l'instruction. Cette instruction est, dans presque tous, circonscrite par les devoirs de leur place; ou si elle s'étend au-delà, c'est pour porter sur la littérature légère, ou sur des sciences dont l'objet n'a pas excité les alarmes du gouvernement. A la vérité, cette littérature, ces sciences, cèdent aujourd'hui leur place, dans les bons esprits de cette classe, aux connoissances politiques, & c'est par eux que la Nation s'éclaire; mais leur nombre est encore trop peu considérable. Je ne parle pas de la première classe de l'état; plaisirs ou ambition, voilà les deux mobiles de presque tous ses membres. Il en est bien peu qui, doués d'un

furent recherchées, & l'ont été toujours depuis.

On ne doit pas cesser de répéter qu'il ne faut pas s'effrayer des abus, des inconvéniens qui marqueront les premiers pas de ces établissemens. Ce sont les premiers pas d'un enfant: il fera des chûtes; mais les chûtes le formeront à n'en plus faire.

(45)

esprit supérieur aient su descendre jusqu'au peuple, étudier ses droits & les défendre.

Tous ces divers inconvéniens, qui retardent dans chaque classe les progrès de l'esprit public, ne sont point impossibles à vaincre; mais pour les vaincre, il faut du tems.

Or, je vous le demande maintenant: dans cette disposition générale des esprits, seroit-il avantageux au peuple que les états-généraux fussent à présent convoqués? Le tiers-état, ou les représentans du peuple, (car il faut enfin changer & oublier cette dénomination gothique & flétrissante de *tiers-état*) seront-ils tous en état de discuter ses droits, de démêler dans les plans qu'on leur présentera, des rapports éloignés qui peuvent lui être funestes? Seront-ils assez nombreux, assez éclairés, assez puissans, pour contre-balancer les deux autres ordres? N'étant plus forts de l'expérience de leurs ancêtres, qui, témoins d'états-généraux souvent convoqués,

(46)

s'instruisoient par les fautes mutuelles de chaque parti , ne feront-ils pas aisément , ou intimidés , ou subjugués par les intrigues , les artifices qui , tant de fois , ont rendu ces assemblées inutiles & inefficaces. Que dis-je ? l'histoire de ces états que des écrivains vendus au despotisme ont si souvent citée , pour prouver leurs inconvéniens , & pallier leur interruption , cette histoire , qui , rédigée avec impartialité , & considérée avec les lumières de la saine politique , prouveroit seulement l'influence destructive de l'aristocratie ministérielle ; cette histoire , dis-je , ne disposeroit-elle pas le Souverain à mieux organiser les nouveaux états-généraux ? Peut-être l'engageroit-elle à fondre , dans un seul corps , ces trois corps perpétuellement en discorde , qui épuisoient un tems précieux en disputes de prééance & de vanité , & qui , sur les objets publics , ne consultant que l'intérêt de leur corps , se rejettoient mutuellement le fardeau

(47)

public ? Peut-être encore l'engageroit-elle , pour légitimer un changement dans cette organisation , pour le faire agréer aux trois ordres , de proposer la discussion du nouveau plan aux administrations provinciales. Or toutes ces opérations , pour être faites avec succès , avec sagesse , ne doivent point être précipitées. Encore une fois , il faut du tems pour les mûrir.

Et ne faut-il pas encore donner aux administrations provinciales le tems de s'affoiblir , de se consolider , de se purifier , soit en réformant leurs élémens , soit en se fortifiant dans les principes patriotiques qui leur ont donné naissance ?

Peut-être , & ce ne seroit pas le parti le moins sage , si ces administrations étoient organisées de manière , que le peuple de chaque province y fût exactement & légalement représenté , si l'habitude des affaires provinciales y préparoit les esprits à des connoissances générales , peut-être ces administrations pourroient former

(48)

une pépinière précieuse d'hommes éprouvés, parmi lesquels le peuple choisiroit ses représentans aux états-généraux.

Quelque soit le plan que le Souverain & la nation adoptent, qu'on fasse revivre les États-Généraux suivant leur forme ancienne, ou qu'on les compose plus légalement & plus populairement, il faut donner aux esprits le tems de se murir pour cette opération importante.

Or, fixez la première séance des États-Généraux à la fin de la première assemblée des administrations provinciales, c'est-à-dire à trois ans (1), que d'avantages vous réunissez ! L'expérience de ces trois années éclairera le gouvernement sur les bons effets de ces assemblées, sur le bien qu'elles peuvent faire, sur leurs abus particuliers,

(1) On pourroit abrégér le terme, & fixer deux années, si l'on craint que les opérations pour couvrir momentanément le déficit, ne puissent se prolonger au-delà de ce terme.

sur

(49)

sur la manière de les corriger; pendant ces trois ans, beaucoup de députés se seront formés aux affaires publiques; pendant ces trois ans, les discussions, les écrits qu'auront fait naître les affaires particulières à chaque province, auront attiré les yeux du public sur les débats de chaque assemblée; il en aura pris le goût, l'habitude de les étudier, de discuter: beaucoup de bons esprits se seront formés dans le silence du cabinet.

Ce n'est pas tout; la Nation suspendue dans l'attente des États-Généraux, se sera préparé pour cette époque décisive. -- Ses membres, appelés à y jouer un rôle, se seront hâtés de s'instruire. --- Les écrits se seront multipliés sur les objets que cette assemblée doit discuter.

Ce n'est pas tout; le gouvernement lui-même aura eu le tems de préparer les matières qui devront être soumises à l'examen de ces États. --- Il aura constaté, par

D

(50)

des tableaux bien vérifiés, la situation du royaume, l'étendue de sa dépense, de sa recette, de son déficit. --- Instruit par les observations des administrations provinciales, il aura pu se décider sur le choix de l'impôt propre à couvrir le déficit, de l'impôt le moins onéreux au peuple; il aura pu changer son système de comptabilité & d'administration; il aura pu réaliser les bonifications, effectuer toutes les réformes, & maître alors de sa matière, il pourra plus sûrement concerter avec les Etats-Généraux, le moyen de prévenir à jamais le désordre.

Je veux bien le croire, me direz-vous, ces trois ans de patience sont nécessaires; mais comment couvrir provisoirement, pendant ces trois ans, le déficit.... Voilà le nœud difficile; voilà le point délicat. --- J'en conviens, & je crois que pour le dénouer, il faut une grande habileté dans le Ministre. --- Il faut qu'il ait un ensemble

(51)

de plans, sur toutes les parties de l'administration, au moyen desquels il puisse trouver, dans ses réformes, de quoi couvrir le déficit. Si ces bonifications n'étoient pas suffisantes, il faut qu'il ait le secret de ressusciter le crédit, pour effectuer une opération de finance momentanée, à un intérêt avantageux à l'Etat.

Quant au crédit, pas de doute qu'il ne renaisse au moment que le Roi aura promis la convocation des Etats-Généraux, en aura fixé l'époque; au moment qu'il aura suspendu les impôts, & par ces deux faveurs ramené la paix & les Parlemens.

Pas de doute encore que cette confiance de la Nation ne s'accroisse, si le Roi veut bien sanctionner sa promesse de la convocation des Etats-Généraux, par d'autres grâces préliminaires: par exemple, en ordonnant la destruction de la bastille, l'abolition des lettres de cachet, en laissant à

(52)

la discussion publique une pleine & entière liberté, &c. &c.

A la vue de ces opérations, qui pourroit douter des intentions paternelles du Monarque ? Qui pourroit douter de l'habileté, du patriotisme, des vertus du ministre ? Qui lui refuseroit, non-seulement sa confiance, mais son admiration, ses bénédictions ?

Sûre que, sous un Monarque ami de son peuple, sous un Ministre habile & également populaire, l'instabilité dans le ministère cesseroit avec les projets ruineux, avec les protestations infidèles, la Nation ouvreroit avec joie toutes ses ressources pour combler provisoirement & momentanément le déficit, lorsqu'elle seroit convaincue que les bonifications & les réformes ne pourroient entièrement le couvrir.

Tout dépend donc ici du caractère, des talens & du patriotisme du Ministre. Un

(53)

ignorant, où un fripon ne jouiroit pas huit jours de la confiance de la Nation. -- Un Ministre habile & patriote saura la prolonger, jusqu'au moment où la décision des Etats-Généraux rendra le crédit inutile.

Le talent que j'exige pour ces opérations n'est pas commun; cependant il n'est pas impossible à trouver, & je ne doute point d'ailleurs, que lorsqu'un pareil administrateur se saisira des rênes de l'Empire, on verra bientôt voler à son secours des hommes à talens, bien versés dans les finances, que la modestie & la honteuse méthode avec laquelle on parvient aujourd'hui, renferment dans le cabinet, & qui le quitteront aussi-tôt que l'intrigue cédera sa place au mérite éprouvé.

Les hommes même les plus médiocres, ont aujourd'hui la funeste ambition d'af-

(54)

pirer au ministère ; ne voyant , depuis un grand nombre d'années , ce poste rempli que par l'ignorance effrontée , ou par la scélératesse hypocrite , ils se disent : *Et nous aussi , nous serons Ministres.*

Mais le tems est venu , où l'intrigue , la bassesse , l'adulation ne seront plus des degrés à l'administration , où le talent seul & la probité y arriveront. Eh ! comment pouvoit-il en être autrement sous le régime des administrations provinciales & des Etats-Généraux ? Lorsque l'instruction est répandue par-tout , lorsque la publicité des opérations ministérielles est une loi , lorsque la discussion en est libre , il faut ou que les Ministres soient habiles , ou qu'ils descendent. -- L'opinion publique sera donc alors le creuset où s'éprouveront les candidats au ministère.

Maintenant voulez-vous connoître , mon ami , les traits caractéristiques du ministre ,

(55)

qui ne redoute point cette épreuve , d'un Ministre qui remplissant les vues de la Nation , puisse la sauver de ses embarras jusqu'à la convocation des états-généraux.

Le véritable Administrateur aura du génie , du caractère , du patriotisme , du courage , du désintéressement , de la facilité dans le travail. Avec le génie , il concevra grandement ; avec le caractère , il exécutera fermement ; avec le patriotisme , il n'entreprendra rien que d'utile au peuple ; avec du courage , il saura dire la vérité au Souverain ; avec du désintéressement , il ne craindra point de perdre sa place ; avec l'habitude & la facilité du travail , il ne sera effrayé de rien.

Il doit être familiarisé avec les détails ; car c'est par eux que les subalternes trompent les ministres qui n'ont que de grands mots , & point de connoissance de faits. Le véritable administrateur ne prendra

(56)

point les rênes d'un empire, sans avoir des principes fixes en administration auxquels il subordonne tous ses plans. Car faute de ces principes & de ces plans, il sera forcé *d'aller au jour la journée*, comme disoit le cardinal de Retz, il sera forcé de prendre dans tous les plans de chacun ce qui lui paroîtra le moins mauvais; ce qui, comme le dit encore le même politique, produit deux mauvais effets; l'un est que ce composé, pour ainsi dire de vues, est toujours confus & brouillé, & l'autre qu'il n'y a jamais que la fortune qui le démêle. Or, en administration, il faut laisser le moins possible à la fortune.

Le véritable administrateur ne mettra point tout son art dans le secret de faire des emprunts, d'en cacher les inconvéniens & le poids afin de mieux tromper le Souverain & les prêteurs. Il ne justifiera point les loteries & les autres abus que leur produit absoud aux yeux des Ministres

(57)

à vues étroites, & à cœur glacial. Il n'aggrava point le Roi contre les Parlemens, parce qu'il faut que le Prince donne à ses sujets l'exemple du respect pour les loix & ses Ministres. Il inspirera sur-tout au Prince l'horreur la plus grande pour les mensonges consacrés dans de beaux préambules, & pour les banqueroutes, soit partielles, soit totales. Il lui conseillera d'abolir à jamais les lettres de cachet, les maisons de force, l'espionnage.—Car son Prince & lui aimeront le bien, le feront.—Comment craindroient-ils alors les libelles? Enfin le véritable administrateur conseillera à son Souverain d'assembler souvent ses états-généraux, de consulter souvent, & par lui-même, son peuple. Eclairé, pur, intact, désintéressé sans esprit de corps, ennemi de l'oppression & des concussions; enfin n'ayant rien à se reprocher, un pareil Administrateur ne peut redouter ni l'examen de l'assemblée nationale,

(58)

ni une discussion publique avec le rival le plus instruit.

Sous un pareil Ministre, sous un Roi tel que le nôtre, & avec des états-généraux convoqués avec les précautions & la lenteur nécessaire, on peut dire avec vérité : *point de Banqueroute, point d'Impôt, & la France est sauvée.*

0583

